Vannes, le vendredi 17 avril 2020

Lettre ouverte intersyndicale
au Président du Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Le Président du Conseil Départemental,

Le lundi 13 avril 2020, le Président de la République a annoncé la levée progressive du confinement à partir du 11 mai prochain.

Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, nos organisations syndicales ont fait preuve de responsabilité. Elles ont joué pleinement leur rôle de représentant du personnel auprès de l'autorité territoriale afin d'accompagner au mieux les décisions quant aux adaptations des organisations de travail et protection de la santé des agents.

C'est dans cet esprit que les organisations syndicales ont sollicité, dès le jeudi 9 avril, l'organisation d'un CHSCT afin d'anticiper la période de déconfinement et d'apporter leurs propositions.

Vos services nous ont informés de la date du 7 mai prochain, soit 5 jours (3 jours ouvrés) avant la période de déconfinement progressif. Il nous a également été expliqué que vos services attendaient les consignes de l'Etat qui seront précisées dans les 15 jours. Ce laps de temps est trop court pour planifier une sortie de confinement qui permette d'assurer la protection des agents, de leurs proches et celle des usagers.

Aussi, l'attente des consignes de l'Etat ne doit pas faire oublier que la protection de la santé et des conditions de travail des agents relèvent de votre responsabilité d'employeur.

Par conséquent, les organisations syndicales du Département du Morbihan demandent une expression directe de votre part sur les conditions de protection des agents à partir du 11 mai 2020 et une information dans les meilleurs délais sur les premiers points suivants :

- **De quel stock de masques, de gel hydro-alcoolique, de gants, de lunettes, de lingettes, de blouses dispose le Département du Morbihan afin de ralentir la propagation du Covid-19 entre les agents et le public et entre agents ?**

- **Quelles sont les commandes effectuées et combien concernant ce matériel sanitaire?**

- **Une évaluation est-elle effectuée pour anticiper la suffisance des stocks et couvrir l'ensemble des besoins ?**

- **Quelles sont les informations en votre possession relative au déploiement des tests sérologiques afin de déterminer quels sont les agents déjà immunisés ? Pouvez-vous nous informer des échanges entre les services de l'Etat (préfecture, ARS) sur cette question ?**

- **Quels sont les aménagements de postes prévus pour les agents accueillant du public ?**

Votre expression personnelle sur la protection des agents serait de nature à préparer ce déconfinement pour en clarifier le contexte. La confusion et la multiplication des consignes de l'Etat depuis le début de cette crise, notamment sur l'état des stocks en masques et sur la nécessité de les porter individuellement, participent à la défiance des agents du Département comme de nos concitoyens et instaurent un climat anxiogène.

La situation actuelle nous démontre que nous ne pouvons plus être dans l'attente d'une verticalité des consignes. Nous sommes dans une gestion de crise inédite et durable dans laquelle les organisations syndicales doivent être largement associées en amont des décisions. Cela devrait d'ailleurs être le cas dans toutes situations, inédites ou courantes, à travers des instances paritaires qui ne revêtent pas uniquement un caractère réglementaire.

C'est pourquoi, nous réitérons la demande de l'organisation d'un CHSCT dans les plus brefs délais. L'intersyndicale FO-CGT-CFDT a proposé l'organisation d'un CHSCT le 29 avril en lieu et place de la tenue du CT.

Dans un souci de transparence démocratique, les organisations syndicales souhaitent également être informées en temps réel.

A ce sujet, nos organisations n'ont toujours pas été informées concernant les points suivants :

- Quels sont les services et les agents qui continuent actuellement à fonctionner en présentiel ?
- Quels sont les EPI qui ont été distribués à ces agents ?

Enfin, nous rappelons que notre priorité absolue reste la santé des agents et celle de leurs proches. C'est pourquoi nous continuerons notre mobilisation pour une juste reconnaissance de l'engagement des personnels, le renforcement des services publics et de leurs moyens et toutes les mesures et actions indispensables pour que le jour d'après ne permettent plus les graves errements d'hier et d'aujourd'hui.

Nous vous prions, Monsieur Le Président du Conseil Départemental, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le syndicat FO	Pour le syndicat CGT	Pour le syndicat CFDT
Didier GOURLAY	Cyril CORBIN	Valérie BAUBAN
Secrétaire général	Secrétaire général	Secrétaire générale